

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
28 juillet 2022
n° 27 / 7960^e
pages 1353 à 1392

CHRONIQUE / Droit et liberté fondamentaux

Peut-on rire de tout ? Réflexions sur les « lois du genre »
des expressions humoristiques

> Évan Raschel

1367

ÉDITORIAL

1353 Uriner dans l'espace public (italien) n'est pas (toujours) un « acte obscène », Franck Laffaille

ACTUALITÉS

- 1356 Action sociale *ut singuli* (association): rejet d'une QPC
- 1357 Assurance (prescription biennale): exclusion en cas de contrat de capitalisation
- 1357 Accident de la circulation (conducteur): transfert des pouvoirs pour cause d'ébriété
- 1357 Accident de la circulation (domaine): chute sur une voiture en stationnement
- 1358 Préjudice corporel (agression sexuelle): point de départ de la prescription
- 1359 Lotissement (cahier des charges): sanction en cas de violation
- 1360 Données de connexion (conservation): application de la jurisprudence européenne
- 1361 Mandat d'arrêt européen (contrôle): condition de double incrimination
- 1362 Association culturelle (contrôle): constitutionnalité sous réserves du régime
- 1363 Appel civil (décret du 25 février 2022): application aux instances en cours

POINT DE VUE

1364 Retour sur l'incidence de la pandémie de Covid-19 sur les contrats du tourisme, Jean-Denis Pellier

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1375 **Panorama** : Baux commerciaux, Marie-Pierre Dumont
- 1383 **Notes** : La Manif pour tous. Le parasitisme pour les autres?,
note sous Com. 16 févr. 2022, Jean-Michel Bruguière et Aurélie Brégou
- 1388 La prescription des créances entre époux, note sous Civ. 1^{re}, 18 mai 2022,
Patrick Bouathong

ENTRETIEN

1392 Catherine Ménabé – La réforme du travail pénitentiaire

DALLOZ

Lefebvre Dalloz



Version numérique incluse*



322227



9 782993 222270

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KRAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Mame-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

1353 Uriner dans l'espace public (italien)
n'est pas (toujours)
un « acte obscène »



ACTUALITÉS

1356 DROIT DES AFFAIRES

Société et marché financier

Action sociale *ut singuli* (association):
rejet d'une QPC, Civ. 3^e, 7 juill. 2022

1357 DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance (prescription biennale): exclusion
en cas de contrat de capitalisation,
Civ. 2^e, 7 juill. 2022

Assurance (vie): faculté de rachat imposée
unilatéralement, Civ. 2^e, 7 juill. 2022

Accident de la circulation (conducteur):
transfert des pouvoirs pour cause d'ébriété,
Civ. 2^e, 7 juill. 2022

Accident de la circulation (domaine):
chute sur une voiture en stationnement,
Civ. 2^e, 7 juill. 2022

Préjudice corporel (agression sexuelle): point de
départ de la prescription, Civ. 2^e, 7 juill. 2022

Famille-Personne-Succession

Testament (annulation): prescription de l'action
en restitution, Civ. 1^{re}, 13 juill. 2022

1358 DROIT IMMOBILIER

Agent immobilier

Rémunération (réalisation de l'opération):
rejet d'une QPC, Civ. 3^e, 7 juill. 2022

Bail

Bail rural (mariage ou pacs): renouvellement
au nom d'un copreneur, Civ. 3^e, 6 juill. 2022

Construction-Urbanisme

Lotissement (cahier des charges): sanction en
cas de violation, Civ. 3^e, 13 juill. 2022

Contrat d'entreprise (désordres): carrelage
et cloisons adjoints à l'existant,
Civ. 3^e, 13 juill. 2022

1360 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Données de connexion (conservation):
application de la jurisprudence européenne,
Crim. 12 juill. 2022

Mandat d'arrêt européen (contrôle):
condition de double incrimination,
CJUE 14 juill. 2022

1361 DROIT PUBLIC

Droit administratif

Sport (procédure): portée de l'obligation de
conciliation préalable, Civ. 3^e, 13 juill. 2022

Association culturelle (contrôle):
constitutionnalité sous réserves du régime,
Cons. const. 22 juill. 2022

1363 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement économique (ordre): salarié en
contrat d'insertion, Soc. 12 juill. 2022

Élection professionnelle (répartition des sièges):
échec de la négociation, Soc. 12 juill. 2022

1363 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel civil (décret du 25 février 2022):
application aux instances en cours,
Civ. 2^e, avis, 8 juill. 2022

Compétence européenne
(matière matrimoniale): transfert de résidence
de l'enfant, CJUE 14 juill. 2022



POINT DE VUE

1364

Retour sur l'incidence de la pandémie de Covid-19 sur les contrats du tourisme
par Jean-Denis Pellier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1367

Peut-on rire de tout? Réflexions sur les « lois du genre » des expressions humoristiques
par Évan Raschel

PANORAMA

1375

Baux commerciaux
juin 2021 – juin 2022
par Marie-Pierre Dumont

NOTES

1383

La Manif pour tous. Le parasitisme pour les autres?,
note sous Com. 16 févr. 2022
par Jean-Michel Bruguière et Aurélie Brégou

1388

La prescription des créances entre époux,
note sous Civ. 1^{re}, 18 mai 2022
par Patrick Bouathong



ENTRETIEN

1392

Catherine Ménabé – La réforme du travail pénitentiaire

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr